

**Administration communale de Koerich**  
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200  
[www.koerich.lu](http://www.koerich.lu)

Koerich, le 21 octobre 2024

Dossier suivi par :  
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220  
E-mail : [steve.rodesch@koerich.lu](mailto:steve.rodesch@koerich.lu)  
Réf. StR. : 195/2024

**AVIS AU PUBLIC**


**Art.24 § 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau**

Le bourgmestre de la commune de Koerich certifie par la présente que la demande du 27 juillet 2023 présentée par SéQ S. à r. l. à 18, rue de l'Industrie L-8399 WINDHOF au nom de l'Eco-Invest Lux S. A. à 6, rue d'Arlon L-8399 WINDHOF concernant la gestion des eaux dans le cadre de la réalisation des travaux d'excavation et de terrassement en vue de la construction et de l'exploitation d'un immeuble administratif à Goetzingen a été autorisée par le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité en date du 23 septembre 2024 (réf. : EAU-AUT-23-0745).

Il est porté à la connaissance du public que tout intéressé peut prendre inspection de cette décision et des plans y afférents à la maison communale pendant 40 jours, et ceci à partir du 22 octobre 2024.

Contre l'autorisation susvisée un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter du premier jour de la présente publication.

Le Bourgmestre,

  
Daniel WIRTH


Le Secrétaire,

  
Patrick LECOQ

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Il est certifié que l'avis ci-dessus a été publié et affiché au public pendant 40 jours à la maison communale de Koerich à partir du 22 octobre 2024, conformément à l'article 24, alinéa 2, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le Bourgmestre,

  
Daniel WIRTH

Le Secrétaire,

  
Patrick LECOQ